Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200068997-20241206-AD_2024-176-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/12/2024
Publication : 10/12/2024

Arlysère
UNE AGGLO
à votre service

DECISION
n° 2024-176

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisie
La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isèr
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doro

Objet : Eau et Assainissement - Tarif complémentaire à la délibération n° 57 du 7 novembre 2024 - Traitement des matières de vidange 2025

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1er février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté de Communes Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu l'arrêté n° 2021-150 donnant délégation à Raphaël THEVENON pour les affaires traitant de l'Eau et de l'Assainissement,

Vu la délibération n° 57 du 7 novembre 2024 fixant les tarifs 2025 - Prestations, branchements, frais de gestion du service, frais divers du service Eau et Assainissement à compter du 1er janvier 2025,

Considérant la nécessité de compléter cette délibération, suite à la décision du Comité de pilotage des Matières de vidange, lors de sa séance du 4 décembre 2024,

Décide

Article 1 : Le tarif complémentaire est fixé comme suit, à compter du 1er janvier 2025 :

- Traitement des matières de vidange (+ matières de vidange concentrées) : 46 €/m³ HT

Article 2 : La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 6 décembre 2024
Le Vice-Président
Raphaël THEVENON

Communauté d'Agglomération Arlysère

Arlysère agglomération